



Décision n° 226/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
 - Madame MICOUD- -TERREAU Jade en tant que serveuse en restauration le 12 avril 2025,
 - Madame SILLON Juliette en tant qu'esthéticienne du 22 avril au 2 mai 2025,
 - Madame LUNEL Audrey en tant que surveillante de baignade du 21 au 29 avril 2025,
 - Madame MOUILLOT Hannah en tant que surveillante de baignade du 29 avril au 2 mai 2025,
- un avenant au contrat de travail à durée déterminée avec :
 - Monsieur SAMSON Stéphane en tant que surveillant de baignade du 21 avril au 4 mai 2025,

Fait à Jonzac,

Le **11 AVR. 2025**

Le Président
Claude BÉLOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex